

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

**Finances locales 7.1 décisions
budgétaires**

Classe Transplantée 2025
Fixation des tarifs aux familles
pour le séjour de l'école Jacques
Monod-Albert Camus

DATE DE CONVOCATION
19 septembre 2025

Nombre de Conseillers
en exercice : **29**
Nombre de présents : **16**
Nombre de votants : **28**

La Maire,

La présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rouen, 53 avenue
Gustave Flaubert, 76000 Rouen,
dans un délai de 2 mois à compter
de sa publication et/ou modification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20250925-25025-09-54-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-09-54

L'an deux mil vingt cinq

le vingt-cinq décembre à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,
en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR,
Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL
– Mme DUDOUET – Mme QUOD-MAUGER – M. ROGERET – Mme
SEMIEM – Mme MALINGE – Mme BARRIERE – M FRESSSEL – M PETIT –
Mme CREVON – M. BULARD – Mme FRIBOULET – M. BIGOT

Excusés ayant donné pouvoir

M. GOMIS a donné pouvoir à Mme ESCLASSE

M. SACHOT a donné pouvoir à Mme BARRIERE

Mme DELOBEL a donné pouvoir à Mme DUDOUET

M. BRUNET a donné pouvoir à M ROGERET

M MIZABI a donné pouvoir à Mme SEMIEM

M. Frédéric GESLIN a donné pouvoir à Mme MALINGE

Mme DUCHEMIN a donné pouvoir à M Francis GESLIN

M. LEMAIRE a donné pouvoir à Mme VANDEL

Mme DUVAL a donné pouvoir à Mme MEZRAR

M JEANJEAN a donné pouvoir à Mme CREVON

Mme LECLERC a donné pouvoir à M BULARD

Mme BOSQUIER a donné pouvoir à BIGOT

Excusés

M BRUNAUD

M Francis GESLIN est nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : Elisabeth VANDEL, Adjointe en charge de l'éducation, l'enfance, la
Jeunesse et de la coopération.

En partenariat avec l'Éducation nationale, la Municipalité a fait le choix de
permettre l'organisation des classes de découverte pour les enfants de ses
écoles.

Ainsi, en 2025, le projet suivant est ainsi proposé :

**École J.Monod-A.Camus, classe de Découverte à Montmartin sur Mer
(manche) :**

- du lundi 13 au mercredi 15 octobre 2025 pour 2 classes de CE1 et CE1/CE2 soit 48 élèves. L'organisation sera assurée par Les PEP 76. Le coût moyen par enfant, transport compris, à charge de la collectivité est de 208 €.

Il convient de veiller à ce que le départ de chaque élève au séjour soit rendu possible, grâce à des conditions tarifaires adaptées aux capacités financières des familles.

Ainsi, la Municipalité porte ou finance les deux tiers des dépenses engagées, dans la limite d'une enveloppe de 10.000 € par séjour, et fixe le montant de la participation des familles selon la répartition des quotients familiaux applicables dans les classes concernées. Cela porte les tarifs aux niveaux suivants pour 2025 :

Tranche A :	58 €
Tranche B :	60 €
Tranche C :	63 €
Tranche D :	65 €
Hors Commune :	80 €

Il est donc proposé au Conseil municipal de fixer la participation des familles selon les modalités précisées ci-dessus.

Vu

Le Code général des collectivités territoriales ;
Le budget 2025 de la commune ;

Considérant

Le projet de classes transplantées proposé par l'école Jacques Monod-Albert Camus ;

Les modalités de calcul de la participation familiale précisées ci-dessus ;

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 28

voix contre 0

Abstention 0

Article unique : de fixer la participation des familles à : selon les modalités précisées ci-dessous :

Tranche A :	58 €
Tranche B :	60 €
Tranche C :	63 €
Tranche D :	65 €
Hors Commune :	80 €

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits